

La formation aux compétences informationnelles :
une action fondamentale essentielle
à la réussite de l'étudiant

*Document d'orientation adopté
par le Comité de pilotage
le 14 mai 2004*

«L'enseignement de la méthodologie documentaire permet au sujet de réaliser de façon compétente les trois opérations fondamentales de tout apprentissage intellectuel, qui sont penser, classer, catégoriser». (Coulon, 1997)

Sommaire

1. La formation à l'information : un besoin à satisfaire	3
2. Préalables à la mise sur pied d'un programme	
Les compétences informationnelles : des compétences à définir pour pouvoir les développer et les évaluer	4
i. Norme 1	
ii. Norme 2	
iii. Norme 3	
iv. Norme 4	
v. Norme 5	
vi. Norme 6	
vii. Norme 7	
Les principes sous-jacents	6
3. Conditions de mise en place	
Des compétences à développer tout au long de la formation	8
Une collaboration nécessaire	9
4. Moyens à mettre en place	
Différents modèles à développer	10
Des stratégies pédagogiques adaptées et motivantes	10
Des ressources pédagogiques diversifiées et adaptables	11
L'évaluation : deux volets à considérer	11
L'évaluation des étudiants	11
L'évaluation des formations	11
Annexes	
I : La maîtrise des compétences informationnelles : des habiletés et des connaissances interreliées	13
IIa : Niveau I : compétences informationnelles de base	14
IIb : Niveau II : compétences informationnelles intermédiaires .	15
IIc : Niveau III : compétences informationnelles avancées	16
III : Normes de compétences et indicateurs de performance : contenus, stratégies et outils pédagogiques (un aperçu) ...	17
IV : Les compétences informationnelles selon l'année d'étude .	49

Note : Merci à Lucie Verreault, Danielle Boisvert et Madeleine Hébert pour leur apport dans la production de cette version initiale.

1. La formation à l'information : un besoin à satisfaire

«Être compétent dans l'usage de l'information signifie que l'on sait reconnaître quand émerge un besoin d'information et que l'on est capable de trouver l'information adéquate, de l'évaluer et de l'exploiter»¹.

L'évolution du monde de l'information n'est pas sans poser de nombreux défis au monde de l'éducation. Non seulement s'accompagne-t-elle nécessairement de la maîtrise des nouveaux outils et des nouvelles techniques rendus disponibles mais elle doit surtout permettre l'appropriation réfléchie et critique de l'information.

La maîtrise des compétences informationnelles apparaît ainsi, dans une perspective de formation continue, comme un élément essentiel permettant à l'étudiant d'acquérir une certaine indépendance et de devenir autonome dans son apprentissage. Elle lui assure un savoir et un savoir-faire qui lui permettront de répondre à ses interrogations et de résoudre les problèmes qui se poseront non seulement au cours de ses études mais aussi tout au long de sa vie professionnelle. Car la compétence informationnelle implique beaucoup plus que l'utilisation de la technologie à des fins de recherche (utilisation du micro-ordinateur, des applications logicielles et des outils de repérage), elle implique une analyse et une réflexion critique sur l'information elle-même, sur sa nature et sur sa pertinence, permettant ainsi à l'individu de prendre des décisions éclairées et de pouvoir communiquer cette information.

La formation à l'usage de l'information joue également un rôle important dans le développement d'une pensée autonome. En amenant l'étudiant à réfléchir sur ses besoins d'information pour répondre à une demande précise, en lui permettant d'élaborer différentes stratégies pour acquérir cette information, la sélectionner, la traiter, la vérifier, la comparer avec ses connaissances antérieures et à l'organiser en vue de la communiquer, une telle formation favorise la construction des connaissances et participe au développement de stratégies cognitives de haut niveau, de nature transversale, implicites mais essentielles à la qualité des apprentissages.

Ainsi le concept de «maîtrise des compétences informationnelles» apparaît-il comme un concept qui va bien au-delà de la recherche documentaire et qui peut se définir comme une *stratégie de connaissance*². C'est pourquoi, **dans un cursus universitaire, la capacité des étudiants à se servir de l'information participe de façon cruciale à la qualité de l'enseignement et s'inscrit dans une perspective d'apprentissage pour la vie.**

¹ American Library Association. *Presidential Commission on Information Literacy: Final Report*. Chicago: ALA, 1989, p. 1 cité et traduit par Bernhard, Paulette. Apprendre à «maîtriser» l'information: des habiletés indispensables dans une «société du savoir», *Éducation et francophonie*, vol XXVI, no 1

² Ministère de l'Éducation nationale. France. *Former les étudiants à la maîtrise de l'information. Repères pour l'élaboration d'un programme*, 1999, p.48

2. Préalables à la mise sur pied d'un programme

2.1 Les compétences informationnelles : des compétences à définir pour pouvoir les développer et les évaluer

La formation à l'usage de l'information implique la mise en place d'une démarche heuristique que l'étudiant expérimentera tout au long de son apprentissage. On peut, tel que le fait Giordano³, définir cette démarche de recherche comme étant une démarche en deux temps : la construction du processus, qui implique la conception, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation, et la communication du produit, c'est-à-dire sa diffusion. Mais quelle que soit l'approche considérée, les fonctions essentielles de «chercher, trouver, comparer, classer, sélectionner, interpréter, comprendre et communiquer»⁴ demeurent toujours et constituent les principaux axes de cette démarche. Et c'est autour de ces axes que s'articulent les compétences nécessaires pour accéder à une certaine maîtrise de l'information, compétences qu'il faut définir en considérant les objectifs à atteindre et les habiletés que les étudiants devraient avoir acquises au terme de cette formation.

À l'instar de la plupart des universités américaines et canadiennes, notre définition des principales normes de compétences informationnelles s'appuie sur les propositions de l'ACRL (Association of College and Research Libraries) et du CAUL (Council of Australian Universities Librarians).⁵ Ces normes proposent des indicateurs qui serviront de repères pour guider l'enseignant ou le formateur dans sa pratique didactique et dans ses évaluations. Elles concernent tout à la fois les connaissances théoriques et les compétences méthodologiques qui relèvent aussi bien du travail intellectuel que des manipulations instrumentales.

NORME 1

La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît son besoin d'information et sait déterminer la nature et l'étendue de l'information nécessaire pour y répondre.

Indicateurs

La personne compétente dans l'usage de l'information sait

- 1.1 définir et exprimer clairement son besoin d'information
- 1.2 identifier plusieurs sources potentielles d'information de types et de formats différents
- 1.3 évaluer les coûts et les avantages liés à l'obtention de l'information nécessaire et choisir les modalités d'obtention les plus appropriées
- 1.4 réévaluer la nature et l'étendue de son besoin d'information

NORME 2

La personne compétente dans l'usage de l'information sait accéder avec efficacité et efficience à l'information dont elle a besoin.

Indicateurs

La personne compétente dans l'usage de l'information sait

- 2.1 choisir les méthodes de repérage ou les outils d'accès à l'information les plus appropriés pour trouver son information
- 2.2 élaborer et exécuter efficacement des stratégies de recherche

³ Yvonne Giordano, *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*. Colombelles : Éditions EMS, 2003, p.

⁴ François Ruph, *Guide de réflexion sur les stratégies d'apprentissage à l'université*, Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 2003, p.41

⁵ Association of College and Research libraries. *Information Competency Standards for Higher Education*, 2000 <<http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/informationliteracycompetency.htm>> (consulté le 15 mars 2004)
Australian Information Literacy Standards, 1^{ère} éd. consultée sur le site de Queensland Institute of Technology (QIT) <<http://www.library.qut.edu.au/ilfs/syllabus/standards/index.jsp>> (consulté le 15 mars 2004)

- 2.3 repérer (en ligne ou en personne) l'information en utilisant une variété de méthodes de recherche

NORME 3

La personne compétente dans l'usage de l'information sait évaluer de façon critique tant l'information que les sources dont elle est tirée et sait intégrer cette information à ses connaissances personnelles et à son système de valeurs.

Indicateurs

La personne compétente dans l'usage de l'information sait

- 3.1 évaluer l'utilité de l'information repérée
- 3.2 résumer les idées principales présentes dans l'information recueillie
- 3.3 comprendre et utiliser les critères reconnus dans son champ disciplinaire pour évaluer l'information et ses sources
- 3.4 valider sa compréhension et son interprétation de l'information en discutant avec des collègues, des experts ou des praticiens dans son domaine
- 3.5 évaluer si la recherche effectuée est satisfaisante ou doit être révisée

NORME 4

La personne compétente dans l'usage de l'information sait développer, individuellement ou comme membre d'un groupe, de nouvelles connaissances en intégrant l'information à ses connaissances initiales.

Indicateurs

La personne compétente dans l'usage de l'information sait

- 4.1 extraire, colliger, enregistrer et gérer l'information repérée et les sources d'information choisies

NORME 5

La personne compétente dans l'usage de l'information sait utiliser l'information recueillie ou nouvellement générée pour réaliser ses travaux.

Indicateurs

La personne compétente dans l'usage de l'information sait

- 5.1 classier, enregistrer et manipuler l'information pour réaliser ses travaux
- 5.2 synthétiser les idées principales pour construire de nouveaux concepts
- 5.3 déterminer si l'information satisfait les besoins de son travail ou tout autre besoin d'information
- 5.4 réviser le processus de réalisation de son travail
- 5.5 communiquer efficacement aux autres le fruit de son travail

NORME 6

La personne compétente dans l'usage de l'information comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et sociaux liés à l'usage de l'information et se conforme aux exigences éthiques et légales liées à cet usage.

Indicateurs

La personne compétente dans l'usage de l'information sait

- 6.1 comprendre les enjeux culturels, éthiques, légaux et socio-économiques de l'information et des technologies de l'information
- 6.2 respecter la législation, les règlements, les politiques institutionnelles et l'étiquette quant à l'accès et à l'utilisation de l'information
- 6.3 reconnaître lors de la diffusion de son travail l'utilisation qui a été faite de l'information

NORME 7

La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît l'importance d'acquérir des compétences informationnelles dans la perspective d'une formation continue.

Indicateurs

La personne compétente dans l'usage de l'information sait

- 7.1 reconnaître que la compétence informationnelle exige une mise à jour continue des connaissances et des apprentissages technologiques
- 7.2 évaluer si la nouvelle information a des implications sur les institutions démocratiques et le système de valeurs individuelles et si elle cherche à en combler les écarts.

2.2 La formation à la recherche informationnelle : les principes sous-jacents

Plusieurs facteurs conditionnent l'efficacité et l'efficience de cette formation. Ainsi cette formation sera-t-elle d'autant mieux réussie qu'elle s'appuiera sur le maximum des principes suivants :

- ⇒ La formation aux compétences informationnelles est une compétence transversale, c'est-à-dire qu'elle est commune à toutes les disciplines et à tous les environnements et qu'elle concerne tous les niveaux d'éducation. Les savoir-faire acquis par l'étudiant dans une discipline sont ainsi facilement transposables et trouvent un champ d'application dans de nombreux autres domaines.
- ⇒ Cette formation doit intégrer **savoir** et **savoir-faire** en prenant en compte la démarche intellectuelle de recherche informationnelle et en dépassant le strict cadre d'apprentissage instrumental.
- ⇒ Bien qu'elle en suppose une maîtrise minimale, cette formation ne doit pas être confondue avec la formation aux technologies de l'information qui implique l'utilisation d'un micro-ordinateur, la connaissance de logiciels, etc. (voir Annexe I)
- ⇒ Cette formation doit nécessairement prendre en compte les substrats cognitifs sous-jacents à ces compétences informationnelles⁶.
- ⇒ Cette formation doit avoir une durée significative. Ainsi doit-elle trouver place tout au long du curriculum et non seulement à l'occasion de rencontres ponctuelles.
- ⇒ Cette formation doit viser une intégration verticale et horizontale dans le curriculum. De même que la formation doit être développée de façon progressive tout au cours du cycle d'études de façon à permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances au fur et à mesure de sa progression⁷, de même elle doit être considérée et prise en compte dans l'ensemble des cours d'un même niveau.

⁶ C'est-à-dire que la mise en place d'une formation devrait tenir compte 1) des structures cognitives impliquées dans le développement des compétences informationnelles, 2) des facteurs qui favorisent ou inhibent ces processus cognitifs et 3) des différentes approches éprouvées concernant le développement des habiletés cognitives, le traitement de l'information et la métacognition

⁷ Les habiletés acquises doivent ainsi évoluer, passant d'un niveau *de base*, i.e. d'*apprivoisement*, à un niveau *intermédiaire*, i.e. d'*approfondissement* puis à un niveau *avancé*, i.e. d'*appropriation*.

- ⇒ Cette formation doit être pleinement intégrée au curriculum de l'étudiant. En s'ancrant directement dans sa discipline et son champ d'étude et en visant des objectifs de formation axés sur des enjeux d'ordre professionnel, elle permet une meilleure appropriation et devient alors un facteur de motivation important.
- ⇒ Cette formation d'ordre méthodologique doit être assez flexible pour pouvoir s'adapter à des démarches variables et différentes selon les disciplines et les intervenants.
- ⇒ Pour prendre toute sa valeur et son sens, cette formation doit être considérée et évaluée tout au long de la formation, dans toutes les activités de recherche et les réalisations exigées de l'étudiant dans le cadre de son programme d'étude.
- ⇒ Cette formation doit être *interactionniste*. La responsabilité de cette formation incombe, en effet, à deux acteurs principaux : les enseignants, spécialistes du contenu disciplinaire, et les professionnels de la bibliothèque, spécialistes documentaires, et ne peut se faire sans une collaboration étroite entre eux.
- ⇒ Cette formation doit s'inscrire dans les objectifs pédagogiques généraux de l'institution et sa *vision* doit être partagée par l'ensemble de ses membres.

3. Conditions de mise en place

3.1 Des compétences à développer tout au long de la formation

Cette formation est complexe et ne peut se faire que progressivement en s'enrichissant et en s'élargissant à chaque niveau du cursus universitaire. Ainsi au fur et à mesure de son avancée dans sa discipline et des occasions de recherche qui se font plus nombreuses, l'étudiant doit acquérir une maîtrise de plus en plus grande des multiples sources d'information qui lui sont offertes et des approches méthodologiques spécifiques à sa discipline.

Les étudiants présentant souvent des caractéristiques fort différentes lors de leur entrée à l'université, il est difficile d'établir une formation qui suivrait une progression annuelle. Il apparaît donc préférable d'identifier trois niveaux de compétences qui peuvent être franchis à des moments différents au cours du parcours académique :

- ⇒ le **niveau I**, qu'on pourrait qualifier de **niveau de base ou d'approvisionnement** au cours duquel l'étudiant se familiarise avec les principales étapes de la recherche informationnelle et les principaux outils d'information générale⁸ de manière à pouvoir satisfaire les exigences posées dans ses travaux académiques (travaux courts, essais, comptes rendus, etc.);
- ⇒ le **niveau II**, c'est-à-dire le **niveau intermédiaire ou d'approfondissement** impliquant une bonne connaissance du monde de l'information, une capacité à choisir et à consulter différentes sources d'information disciplinaires, une plus grande autonomie de la part de l'étudiant lors de la réalisation de travaux plus complexes (ex. : revue de littérature, bibliographie, travail de recherche, etc.);
- ⇒ le **niveau III, niveau avancé ou d'appropriation** dans lequel l'étudiant démontre, au cours de sa démarche de recherche informationnelle, non seulement une grande autonomie et une excellente maîtrise de toutes les étapes, une connaissance approfondie des ressources et des outils de recherche propre à sa discipline, une aisance dans leur utilisation, une grande facilité dans l'évaluation et l'utilisation de l'information, mais aussi la capacité de se tenir constamment au courant des nouvelles productions dans sa discipline (ex. : utilisation d'outils spécifiques, participation à des groupes de discussion spécialisés, etc.), de gérer et de traiter efficacement sa documentation pour des travaux plus complexes et spécialisés (ex. : mémoires de maîtrise ou thèses de doctorat, etc.).

L'identification de ces niveaux permettra au formateur

- ⇒ d'adapter et de moduler l'offre de formation en accord avec les besoins identifiés;
- ⇒ de s'assurer que les bases de ces compétences sont réellement acquises avant que l'étudiant ne puisse accéder à un niveau supérieur;
- ⇒ de développer des outils de diagnostic qui permettront d'évaluer l'état des connaissances et des habiletés de l'apprenant.

⁸ Pour un aperçu plus précis voir, à titre indicatif, les Annexes II a, b et c

3.2 Une collaboration nécessaire

Intégrer la formation aux compétences informationnelles dans le curriculum et dans les programmes d'études implique des efforts soutenus de collaboration et de partenariat entre les enseignants, les gestionnaires académiques et les professionnels des bibliothèques et ce, à plusieurs niveaux.

Dans ces formations, professionnels des bibliothèques et enseignants sont les acteurs principaux : d'une part les professionnels qui sont les mieux qualifiés pour transmettre les connaissances sur l'usage de l'information, d'autre part les enseignants qui, en tant que spécialistes du contenu, jouent un rôle déterminant pour ancrer ces connaissances aux réalités disciplinaires. Mais l'intégration des activités dans les programmes constitue un défi qui exigera également une contribution importante des responsables de la gestion académique.

Par ailleurs, cette collaboration doit aussi inclure une offre de formation du personnel enseignant. En effet, pour être en mesure d'être proactif, de promouvoir cette formation auprès des étudiants, de l'intégrer de façon cohérente et pertinente à l'intérieur de ses cours et d'en évaluer la maîtrise, l'enseignant doit lui-même posséder certaines connaissances informationnelles de base.

- ⇒ Il apparaît donc essentiel de créer des conditions qui favoriseront chez le personnel enseignant :
- ❑ la collaboration avec la bibliothèque pour offrir cette formation;
 - ❑ une reconnaissance de la valeur et de la pertinence de cette formation;
 - ❑ une adhésion à la vision commune pour assurer que les activités et les cours offerts à l'intérieur d'un même programme aient les mêmes exigences quant à la maîtrise de ces habiletés;
 - ❑ une collaboration qui facilitera l'articulation des activités entre les différents niveaux de formation.
- ⇒ Pour créer ces conditions, la bibliothèque devra fournir le support requis aux enseignants :
- ❑ en faisant connaître son expertise;
 - ❑ en développant, avec des enseignants, différents types de syllabus ou d'offres de cours;
 - ❑ en rendant disponible une panoplie de ressources en format électronique ou imprimé;
 - ❑ en développant une offre de formation personnalisée ou dédiée à des petits groupes d'enseignants : journée de formation, séminaire, formation individualisée, etc.;
 - ❑ en s'intégrant aux centres de formation ou d'aide aux enseignants lorsque ceux-ci existent.

4. Moyens à mettre en place

4.1 Différents modèles à développer

Parmi les différents modèles de formation qui peuvent être mis en place, on note :

- ⇒ l'intégration formelle des activités de formation dans le curriculum (formation planifiée mais pouvant être très variable en termes d'heures);
- ⇒ le cours optionnel et crédité offert en complément à la formation curriculaire de l'étudiant (un ou plusieurs crédits);
- ⇒ la formation courte correspondant à un nombre limité d'heures incluses à l'intérieur d'un cours (activité ponctuelle avec ou sans suivi);
- ⇒ l'autoformation de l'étudiant
 - soit en offrant des activités libres
 - soit en lui fournissant du matériel pédagogique et du soutien (atelier, livrets d'exercices, tutoriel, etc.).

En fonction des principes énoncés précédemment, l'intégration de la formation dans le curriculum s'avère le modèle le plus prometteur et le plus efficace. En effet, en faisant de l'apprentissage des compétences informationnelles une donnée de base à la formation et en l'intégrant directement à la formation disciplinaire de l'étudiant, elle :

- ⇒ favorise l'implication des enseignants dans la formation aux compétences informationnelles et assure une reconnaissance de cette formation;
- ⇒ permet de lier directement la formation au champ d'étude de l'étudiant et d'accroître ainsi sa motivation;
- ⇒ s'arrime directement aux exigences du cours et permet à l'étudiant de bénéficier immédiatement d'une valeur ajoutée à ses réalisations;
- ⇒ permet à l'étudiant d'acquérir une démarche structurée en accord avec les pratiques de sa discipline, lui fournit les outils nécessaires pour gérer lui-même son processus personnel d'apprentissage, favorisant ainsi sa réussite;
- ⇒ facilite l'insertion professionnelle de l'étudiant en le rendant familier avec les processus de recherche, de circulation et de diffusion de l'information dans son domaine propre.

4.2 Des stratégies pédagogiques adaptées et motivantes

Il importe que l'étudiant soit au centre du processus de cette formation. «La méthode doit partir de l'individu et revenir vers lui (...) Elle doit essayer d'apprendre à l'étudiant à aller vers les connaissances afin de les exploiter».⁹ Le cours magistral ne peut donc pas répondre aux exigences de cette formation qui vise entre autres à développer chez l'étudiant des méthodes de travail structurées. Le travail *pratique*, effectué en groupe où l'interaction avec les pairs joue un rôle important et où le savoir est intégré à l'action, est à privilégier.

Cette formation doit en outre être intimement liée aux préoccupations académiques de l'étudiant et lui permettre d'expérimenter différentes façons de rechercher l'information, de se confronter à différentes situations problématiques qu'il pourra analyser et résoudre, de développer sa pensée critique et de devenir indépendant dans sa formation. Ainsi devrait-elle lui permettre de se confronter aux réalités de sa discipline, de connaître et de «pratiquer» les outils indispensables à son champ

⁹ Apprendre à s'informer : une nécessité, p. 53

d'étude et de construire sa démarche personnelle de recherche. Elle exige donc une participation active de la part de l'étudiant et doit miser sur des stratégies participatives.

Selon les compétences à développer, différentes stratégies pédagogiques peuvent être utilisées (*voir Annexe III : Tableau des compétences- attention, non joint à cette version*)

- ⇒ L'apprentissage par projets
- ⇒ La démarche de résolution de problèmes ou d'études de cas
- ⇒ La réalisation d'exercices contrôlés en ateliers
- ⇒ La formation formelle en petit ou en grand groupe
- ⇒ La réalisation de portfolios ou de «carnets de bord»
- ⇒ L'intégration d'exigences spécifiques dans la réalisation des travaux académiques
- ⇒ L'autoformation comme mesure de rattrapage ou de mise à niveau des connaissances

4.3 Des ressources pédagogiques : diversifiées et adaptables

Différentes ressources pédagogiques peuvent être développées et rendues disponibles. Quatre axes apparaissent cependant à privilégier à court terme :

- ⇒ la mise en place d'un réseau d'échange permettant de mettre en commun les expertises et les compétences des personnes impliquées dans cette formation (enseignants et professionnels des bibliothèques);
- ⇒ la mise en commun et la diffusion d'outils de formation ou d'évaluation, de guides de formation et tout autre contenu déjà existants dans le cadre, entre autres, d'un programme de dépôt d'objets pédagogiques permettant aux formateurs de s'approprier et d'adapter ces outils pour leur propre usage;
- ⇒ le développement d'outils de diagnostic et d'évaluation permettant à l'étudiant de s'auto-évaluer pour pouvoir par la suite se former (ex. : auto-formation avec le tutoriel *InfoSphère*, cours offerts par les bibliothèques, etc.);
- ⇒ le développement d'une offre de formation pour les formateurs : formation sur mesure visant la mise à jour des connaissances et le développement d'habiletés pédagogiques, rencontres, stages de formation, etc.

4.4 L'évaluation : deux volets à considérer

Pour prendre toute sa valeur, cette formation doit être évaluée. D'une part, l'évaluation permettra de dresser un portrait des apprentissages des étudiants et partant, de la valeur de la formation et, d'autre part, elle permettra d'aider les intervenants à améliorer leur offre de formation.

- Évaluation des apprentissages de l'étudiant :

La valeur de cette formation doit être reconnue par une **évaluation formelle** qui sera variable selon le niveau de formation suivi et selon les formules pédagogiques adoptées. Cette évaluation pourra se faire dans le cadre d'un cours, d'un exercice spécifique, etc. mais, cette formation, visant à doter l'étudiant d'une méthode efficace de travail et n'existant pas «*per se*»¹⁰, devrait **toujours** être prise en compte dans l'ensemble des travaux de l'étudiant. Les objectifs spécifiques à chacune des normes proposées (Annexe IV- *attention, non joint à cette version*) permettront d'évaluer la progression

¹⁰ Il ne s'agit pas de créer et d'évaluer une nouvelle discipline mais bien un processus, une démarche s'inscrivant à l'intérieur d'une discipline.

de l'étudiant et pourront servir de repères aux intervenants (enseignants ou professionnels de la bibliothèque) pour développer leurs propres outils d'évaluation.

Par ailleurs, la maîtrise des compétences informationnelles étant variables d'un individu à l'autre, la mise en place de **tests diagnostic** permettront à l'étudiant de connaître ses faiblesses et au formateur de l'orienter vers le niveau de formation nécessaire.

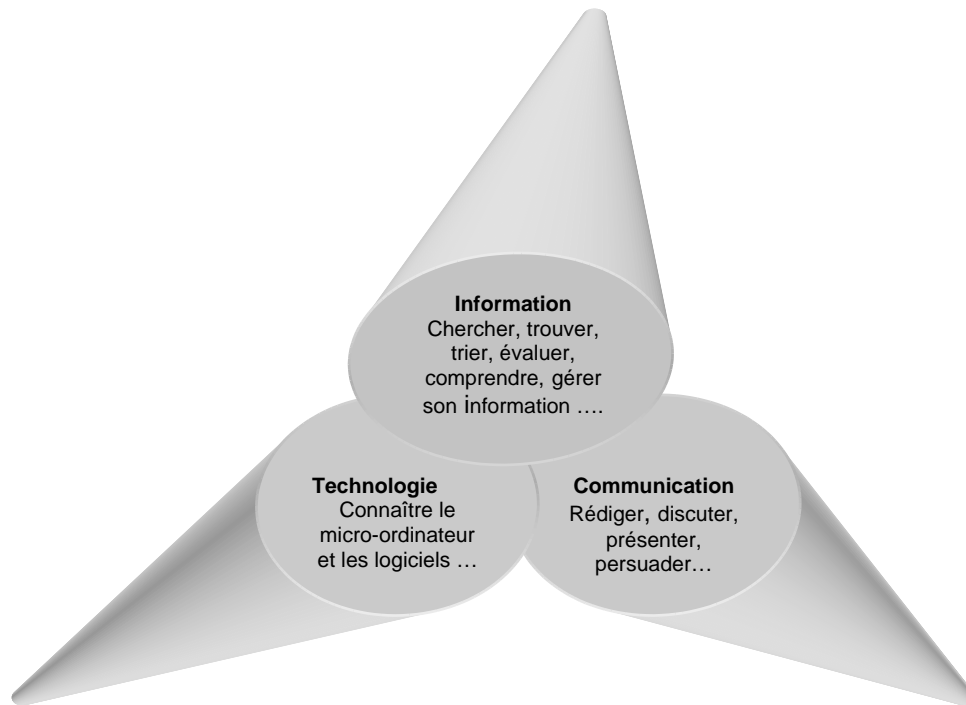
➤ Évaluation des formations à la recherche informationnelle

L'évaluation de la formation aux compétences informationnelles permet d'adapter, de modifier et d'améliorer l'offre de formation selon les lacunes qu'on y aura observées. Mais, plus encore, comme certaines études l'ont déjà montré, si la formation s'avère positive, cela peut constituer un moyen intéressant et un atout pour convaincre et motiver les enseignants et les gestionnaires académiques à l'utilité et à la pertinence de cette formation. À titre indicatif, mentionnons la possibilité d'utiliser des méthodes telles que :

- l'observation
- les sondages
- les groupes témoins

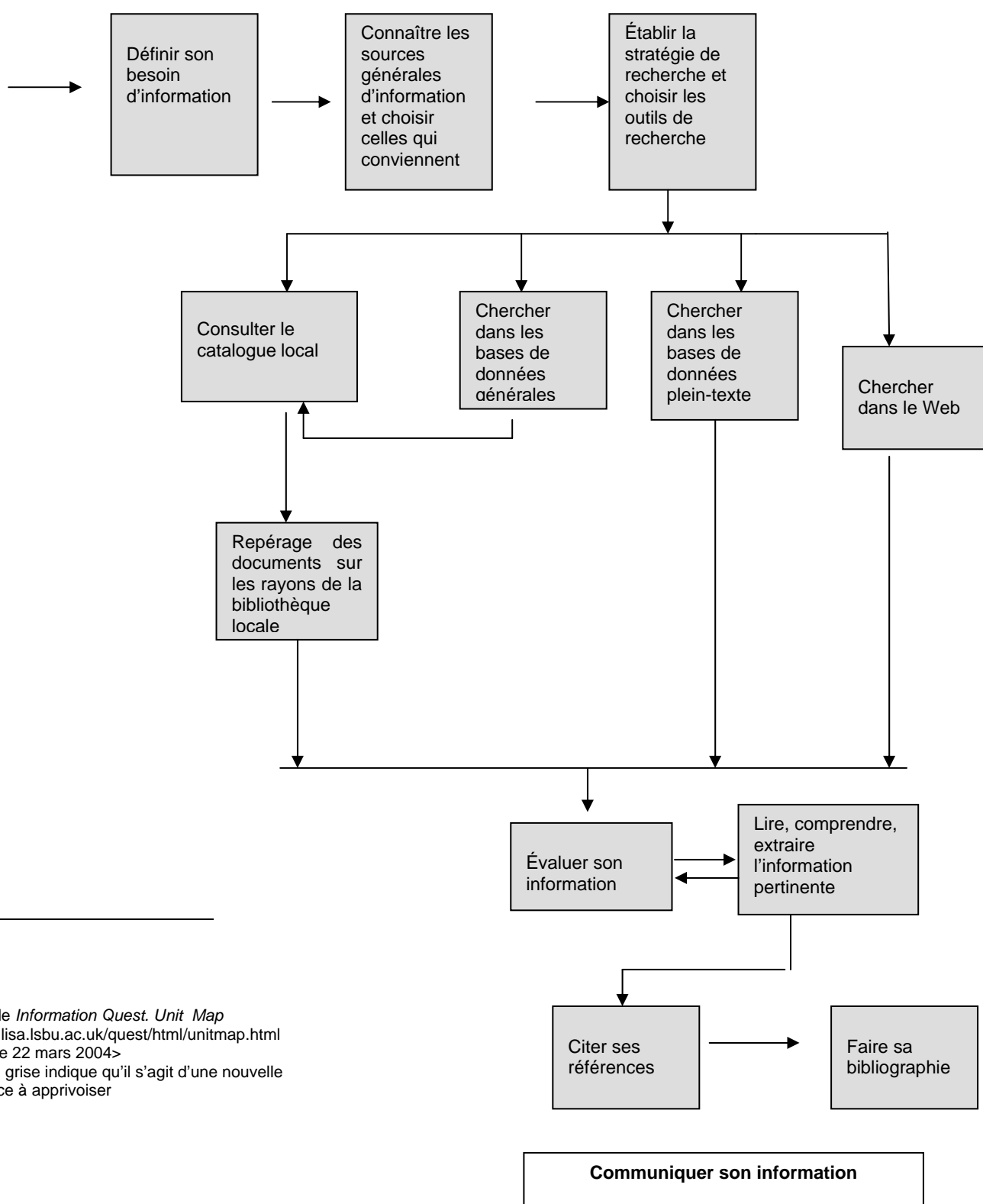
ANNEXE I**La maîtrise des compétences informationnelles**

Des habiletés et des connaissances qui sont interreliées et se complètent



Quoique l'essentiel de la formation soit concentrée au niveau de l'information, la maîtrise des compétences informationnelles suppose en aval une connaissance technologique de base et en amont, la capacité de communiquer de façon efficace son information.

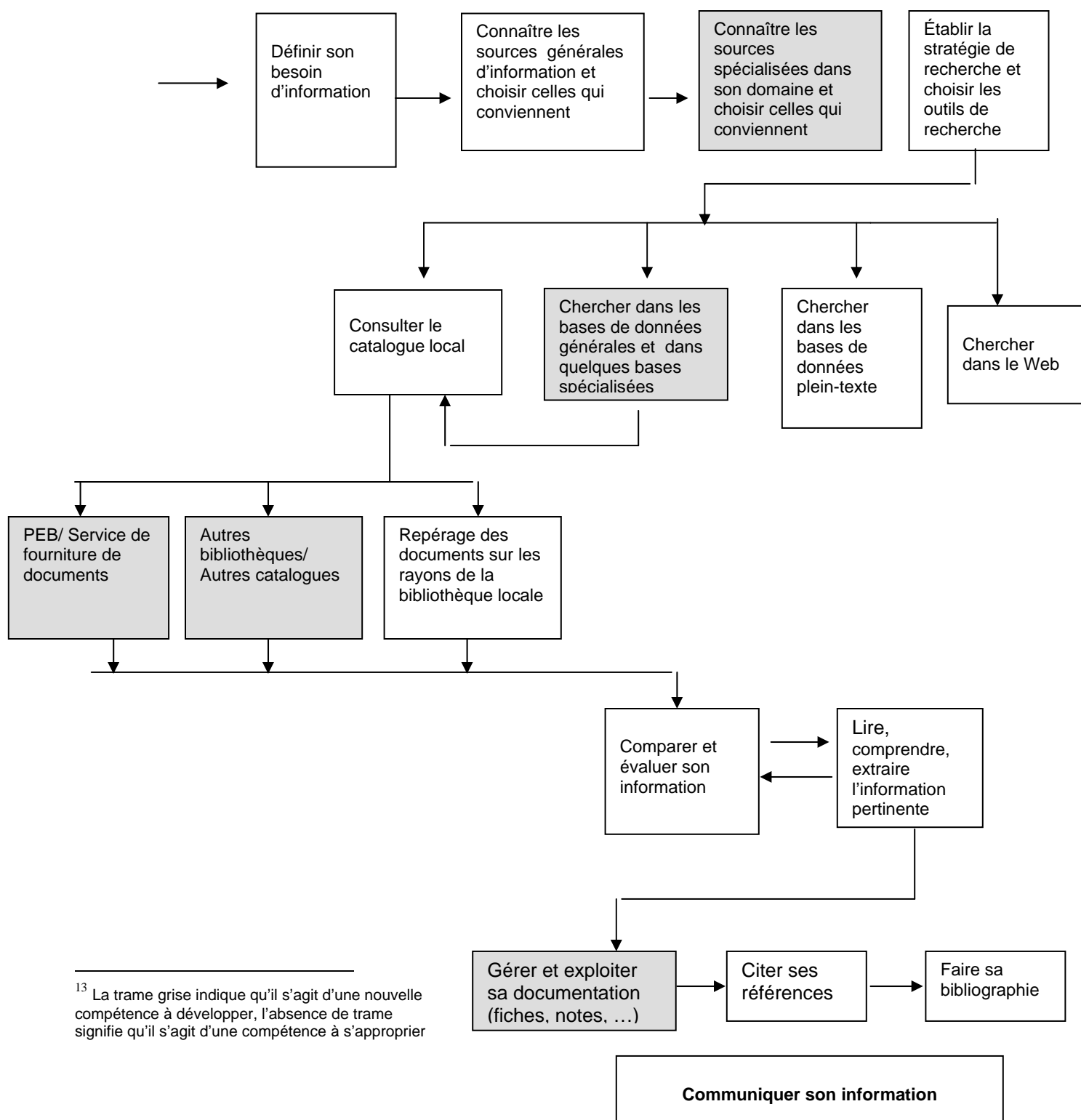
ANNEXE II a

NIVEAU 1 : Compétences informationnelles de base^{11 12}

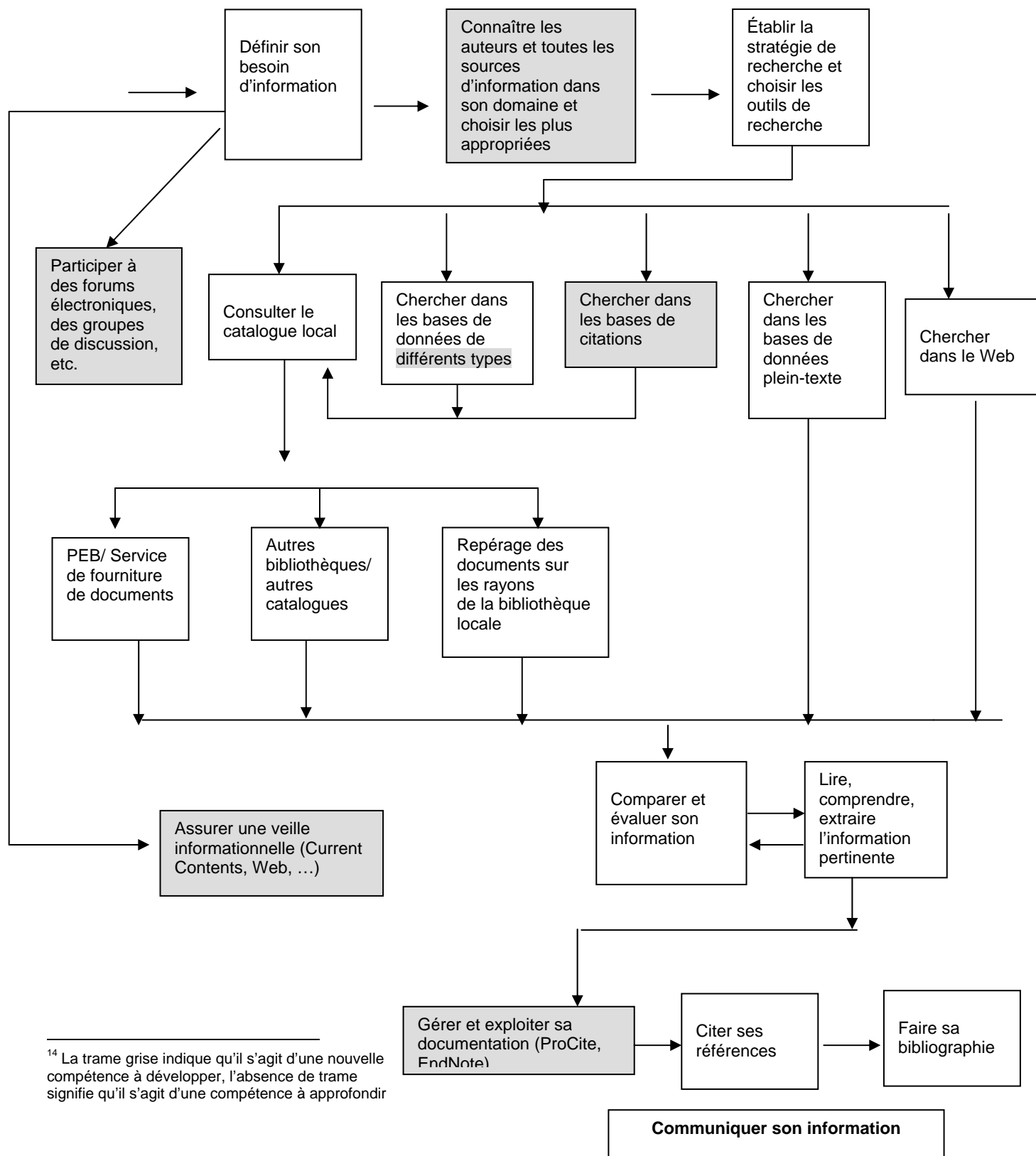
¹¹ Adapté de *Information Quest. Unit Map*
<http://www.lisa.lsbu.ac.uk/quest/html/unitmap.html>
 <consulté le 22 mars 2004>

¹² La trame grise indique qu'il s'agit d'une nouvelle compétence à apprivoiser

ANNEXE II b

NIVEAU II : Compétences informationnelles intermédiaires ¹³

ANNEXE IIc

Niveau III : Compétences informationnelles avancées¹⁴

¹⁴ La trame grise indique qu'il s'agit d'une nouvelle compétence à développer, l'absence de trame signifie qu'il s'agit d'une compétence à approfondir